

Avis de l'Autorité environnementale pour le cadrage préalable de la mise en concession autoroutière de l'itinéraire Poitiers – Limoges (86-87) n°2021-89 du 18/11/2021

page 5 :

Selon le scénario présenté dans le dossier, l'autoroute ne pourra bénéficier que ponctuellement d'infrastructures existantes. Son tracé sera donc essentiellement créé en site neuf sur des terres agricoles (674ha) et dans des forêts (115,2ha), pour **une artificialisation évaluée à environ 800ha**.

Le coût de l'aménagement étudié s'élève pour l'instant à environ 850millions d'euros hors taxes, soit un peu plus d'un milliard d'euros TTC (valeur 2020). Selon le dossier de saisine de la CNDP, cette opération nécessiterait de mobiliser une subvention dite «d'équilibre» au bénéfice du concessionnaire dont le montant estimé pourrait atteindre 771millions d'euros. **L'infrastructure serait donc financée pour plus des trois quarts de son coût par des fonds publics.**

Ce choix implique d'offrir aux usagers (hors poids lourds en transit) un itinéraire de substitution gratuit. En l'absence d'infrastructure existante permettant d'assurer cette fonction, c'est la RN147 actuelle qui sera amenée à jouer ce rôle, sauf là où des aménagements ont déjà été réalisés ou programmés et seront versés à la concession. **À ces endroits, les usagers de l'itinéraire de substitution devront emprunter les centre-bourgs concernés.** C'est pourquoi le temps de parcours de l'itinéraire de substitution sera allongé par rapport à la situation actuelle.

page 13 :

Le rapport conclut notamment à la proposition de moderniser la ligne existante Poitiers-Limoges pour s'approcher d'un temps de parcours d'une heure, **à la nécessité d'aménager plus rapidement la RN147 «sur les portions qui reçoivent le trafic le plus important, c'est-à-dire aux deux extrémités, entre Bellac et Limoges d'une part et entre Lussac-les-Châteaux et Poitiers d'autre part**